

➤ **Une association à l'échelle de l'Europe**

La collaboration terminologique en Europe est facilitée par l'Association européenne de terminologie (AET), qui fédère la plupart des associations et institutions des États de l'Union et s'en fait le porte-parole, en particulier auprès des instances communautaires.

L' AET organise tous les deux ans un Sommet international qui fait le point sur les avancées et les besoins et perspectives de la terminologie en tant que discipline et activité économique.

Participent à ce sommet non seulement les institutions et réseaux cités ci-dessus, mais aussi des représentants des pays francophones du Sud.

Les derniers sommets se sont tenus

- en 2000 à Paris
- en 2002 à Bruxelles
- en 2004 à Barcelone

Le sommet de Bruxelles a donné lieu à la rédaction d'une Charte (<http://www.eaft-aet.net/sommet/declaration.fr>.) qui affirme l'importance cruciale du développement et de l'harmonisation de la terminologie en Europe et qui incite les États et les instances de l'Union européenne à faciliter et encourager l'activité terminologique.

➤ **Une base de données terminologiques pour l'Europe**

Parallèlement, les organes de l'Union européenne, conscients à la fois des enjeux économiques et politiques mais aussi des coûts induits par l'élaboration de la terminologie ont décidé en 2000 de créer une base de données terminologiques destinée à se substituer aux outils développés jusqu'alors séparément dans les différentes instances communautaires.

Intitulée IATE (Inter-Agency Terminology Exchange) cette base, constituée à partir de 2001 est entrée dans une phase opérationnelle en 2004. Elle rassemble les données des différentes institutions et organes de l'Union.

La prise en charge linguistique est assurée par le Centre de Traduction des organes de l'Union (CdT) et la maintenance informatique est à la charge de la Commission européenne.

À terme IATE doit rester l'unique base de données terminologiques de l'Union et devenir accessible, au-delà des institutions, à l'ensemble des États, et même des citoyens européens.

Si la coopération terminologique en Europe est bien charpentée, et pour une bonne partie, institutionnalisée, elle nécessite des moyens importants, en termes humains et financiers.

Or depuis quelque temps elle ne fait plus l'objet d'un financement au plan communautaire dans ce domaine, indissociable de la traduction. La tendance à reléguer les aspects linguistiques au second plan se fait sentir.

Une politique linguistique européenne bien comprise ne peut se concevoir sans une prise en compte de la terminologie et sans la mise en place de terminologies multilingues, afin de garantir une bonne communication et de maintenir la vitalité des langues de l'Europe. La FEILIN a vocation à encourager et à porter le développement de l'activité terminologique au sein de l'Union, notamment dans les nouveaux États membres.